



Rapport de la Commission des finances (CoFin)
au Conseil communal sur le préavis municipal n° 18/2023

Travaux d'urgence : Demande de crédit destiné au remplacement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées au chemin de la Plantaz et remise en état des aménagements extérieurs aux abords du collège

Président Gilbert Dupuis

Membres Sergio Del Gottardo - Frédéric Gygax - Yves-Marie Hostettler - Walter Lanz

La Commission des finances s'est réunie le 9 octobre 2023 à 19h30 à la Maison de commune en présence de Monsieur Etienne Fleury, Syndic, de Madame Liliane Annen, Municipale, ainsi que des membres de la commission ad hoc.

Conformément à l'article 81 du Règlement du Conseil communal, la CoFin doit être consultée pour tout préavis entraînant un crédit extrabudgétaire dépassant CHF 250'000.-. A ce titre, elle examine les éléments financiers du préavis, les autres aspects étant du ressort de la commission ad hoc.

Le présent rapport a été finalisé par échange de courriels entre tous les membres de la CoFin.

La demande de crédit concerne le remplacement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées au chemin de la Plantaz datant des années soixante et de la remise en état des abords du collège. Compte tenu de l'état de ces collecteurs, la Municipalité a décidé d'entamer sans attendre les travaux mais en veillant à informer le Conseil communal de manière circonstanciée lors de sa séance du 13 décembre 2022.

Le plan d'investissement 2023 prévoit la réfection des collecteurs situés au chemin de la Plantaz et au chemin de Derrière-la-Ville, pour un montant de CHF 670'000.-. Le tronçon faisant l'objet du crédit demandé par la Municipalité n'était – initialement – pas compris dans cette réfection, car un remplacement n'était pas envisagé avant une vingtaine d'années. Les travaux préparatoires réalisés ont cependant fait ressortir qu'une réfection de ce tronçon était non seulement nécessaire mais, qui plus est, devait être entreprise dans les meilleurs délais. Le chantier a donc débuté le 17 janvier 2023. Suite à des complications apparues lors de ces travaux, un premier préavis (no 12/2023) pour un crédit estimé à CHF 330'000 a été retiré par la Municipalité le 14 mars 2023 en raison des incertitudes sur le coût des travaux. Le supplément de coût est dû à la présence d'une grande quantité d'eau en fonds de fouille, des résurgences et un fort débit d'eau dans le collecteur d'eaux claires. De ce fait, le tracé des nouveaux collecteurs a dû être déplacé afin de pouvoir les poser dans un terrain stable et sec. De plus, l'emprise importante des fouilles a nécessité la réfection complète de la zone de l'arrêt de bus et du parking ainsi que la cour d'école du collège de la Plantaz. A ce jour, ces travaux sont terminés sauf les aménagements extérieurs aux abords du collège.

La réfection du tronçon Derrière-la-Ville - Plantaz, figurant au plan d'investissement, fait quant à lui l'objet d'un préavis distinct (no 14/2023).

La Municipalité a profité des travaux en cours pour supprimer et remplacer d'autres collecteurs dans un souci d'efficacité opérationnelle et financière, ce que la CoFin tient à saluer.

L'adjudication initiale des travaux a été réalisée à l'issue d'une procédure sur invitation selon les règles sur les marchés publics sur la base de 5 offres déposées. Un coût forfaitaire avait été négocié pour les travaux de génie civil. Toutefois, vu les circonstances exceptionnelles lors de l'exécution des travaux, les coûts supplémentaires sont justifiés.

La totalité de l'investissement sera amortie par un prélèvement sur le fonds affecté.

La Commune est en mesure d'assumer ces travaux au regard de l'état de ses finances, même sans devoir recourir à un emprunt.

Considérant que ces travaux étaient impératifs compte tenu de l'état de ce tronçon, la CoFin soutient la demande de crédit déposée par la Municipalité.

Conclusions

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Sur la base de son rapport, la Commission des finances, unanime, vous recommande,

- vu le préavis 18/2023 du 25 septembre 2023 ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 530'000.- HT destiné aux travaux d'urgence pour le remplacement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées au chemin de la Plantaz et pour la réfection des aménagements extérieurs aux abords du collège de la Plantaz ;
- d'amortir l'investissement par prélèvement au fonds affecté ;
- d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché ;
- de décharger la Commission des finances de son mandat.

Cheseaux-sur-Lausanne, le 10 octobre 2023

Commission des finances
du Conseil communal de Cheseaux



Gilbert Dupuis,
Président




Sergio Del Gottardo



Frédéric Gyax



Yves-Marie Hostettler



Walter Lanz,
Rapporteur